

# Dossier : LA PRATIQUE MUSICALE AMATEUR

bimensuel - 26 avril 2000 - n° 65

A l'occasion du Salon de la Musique / Musicora (28 avril / 3 mai 2000 à la Grande Halle de La Villette) la « Lettre d'information » donne un coup de projecteur sur l'action du ministère en faveur de la pratique musicale amateur, première pratique culturelle des français ( 5 millions de français de 15 ans et plus font de la musique pendant leurs loisirs). Offrir un encadrement adapté... équilibrer sur le territoire l'offre des ressources et services contribuant à l'épanouissement et au renouvellement des pratiques musicales... favoriser le rapprochement entre professionnels et amateurs, entre secteur associatif et structures de production, de diffusion et de formation... ce sont là quelques uns des grands axes d'une action qui s'inscrit dans le champ plus large de l'ensemble des pratiques artistiques, avec le souci de favoriser l'accès du plus grand nombre à la culture.

**Secteur déterminant pour l'avenir de la vie musicale, la pratique amateur constitue un objectif majeur et aujourd'hui clairement réaffirmé de la politique du ministère de la Culture et de la Communication, à la mesure des enjeux artistique, social et économique qu'il représente.**

**Enjeu artistique et culturel :** la pratique en amateur est pour beaucoup la première étape de la rencontre avec l'art ; c'est un des modes privilégiés d'appropriation des patrimoines musicaux, et, par ailleurs, un vivier de la pratique professionnelle.

**Enjeu social :** par leur convivialité, ces pratiques contribuent fortement à créer ou restaurer le lien social. A la fois vecteur d'identité d'un groupe, lieux de rencontre et de reconnaissance des diversités et des métissages, terrains d'intégration, ces pratiques connaissent un rôle croissant, auprès du travail et de l'activité professionnelle, comme facteur d'identité sociale et individuelle.

**Enjeu économique :** les musiciens amateurs sont un moteur pour la facture instrumentale, l'édition musicale, le disque, et une source d'emplois considérable (encadrement, actions de formation, collaborations avec les professionnels). Le poids économique des pratiques musicales en amateur en France représente 4 milliards de francs par an et environ 60 000 emplois.

*Rencontre d'orchestre à vent, 29 et 30 mai 1999, Parc de Sceaux (92)  
photo © Christophe Savary*



# LA PRATIQUE MUSICALE ET L'ÉTAT

## Une longue tradition

**En France plus que dans d'autres pays d'Europe, la pratique musicale amateur, depuis plus de deux siècles, entretient avec l'État des relations aussi étroites que singulières.**

La rupture créée par la Révolution française est évidemment à l'origine de ce bouleversement qui, dans notre pays, arracha l'initiation et la pratique musicales à l'Église au profit de la Nation. Et c'est sans doute pourquoi fanfares et harmonies, nées dans la fièvre de la mobilisation générale, furent et demeurent en France le symbole de la musique amateur « organisée » ; c'est pourquoi aussi la France, forte de cette pratique, est toujours aujourd'hui l'un des pays reconnus dans le monde pour la qualité de ses instrumentistes à vent.

Mais, parallèlement à cette organisation d'inspiration militaire, la musique fut tout au long du XIX<sup>ème</sup> siècle le champ d'une intervention plus générale, civilisatrice et sociale, des collectivités publiques. Le succès du mouvement orphéonique s'explique par ce soutien de la Nation et de ses élus à l'initiation égalitaire et à la fraternité républicaine incarnées par les fédérations de chant choral et d'harmonies et fanfares. *A Cœur Joie* et la *Confédération Musicale de France* en sont aujourd'hui les héritiers, poursuivant une tradition remarquable par sa vitalité.

Les politiques publiques, et tout particulièrement celle de l'État, se sont cependant renouvelées en profondeur pour accompagner, à partir des années 1970, un développement sans précédent des pratiques musicales. Il ne s'agissait plus seulement d'accompagner les amateurs au travers de leurs organisations fédérales mais de favoriser un développement au plus près du terrain. Ce fut d'abord, dans le cadre du plan imaginé par Marcel Landowski, la mise en place de délégués régionaux et départementaux, agents de ce qu'on appelait alors l'animation musicale. Ce fut ensuite, avec Maurice Fleuret, une politique qui voulait à la fois accompagner les mutations promises par les lois de décentralisation et embrasser, au-delà du chant choral et des harmonies (c'est l'époque des commandes missions et de la création des centres d'art polyphonique) d'autres pratiques qui, pour être collectives par nature, comme toutes les pratiques musicales, restent par volonté plus indépendantes et, pour en revenir aux idéaux républicains, avant tout marquées par leur liberté. Musiques traditionnelles et populaires, jazz, rock, chanson : le champ des pouvoirs publics s'est à l'époque singulièrement élargi. L'un des symboles de cette politique reste la Fête de la Musique, dont la première édition eut lieu en 1982 et qui continue à mobiliser l'ensemble des acteurs de la vie musicale, et particulièrement ceux de la pratique amateur.

Cette nouvelle attitude des pouvoirs publics aura-t-elle eu une influence sur le monde amateur ? Elle anticipait, en tout cas, les

développements inattendus auxquels nous avons assisté ces quinze dernières années. Les pratiques n'ont cessé en effet de s'étendre et de se diversifier. Surtout, elles participent aujourd'hui d'un mouvement qui s'est inscrit soudainement dans la création de nouvelles esthétiques : à côté du rock ou des musiques traditionnelles, en perpétuelle recherche, le hip hop, le rap et la techno, tous issus de pratiques amateurs, ont inventé des formes d'écriture, des langages et une vision du monde aussi neuve que profondément ancrée dans notre société.



photo © Makila

### Un bureau pour les pratiques amateurs à la DMDTS

La mise en œuvre de la politique du ministère de la Culture en faveur de la pratique amateur relève à la DMDTS de la sous-direction des enseignements et des pratiques artistiques. Au sein de cette sous-direction, **le bureau des pratiques amateurs** travaille ainsi en synergie avec le bureau des enseignements chargé de la politique de formation en musique, danse et théâtre. Les enfants formés dans ces écoles deviendront en effet pour la très grande majorité d'entre eux des amateurs autonomes et les établissements d'enseignement artistique spécialisé doivent devenir, plus que par le passé, des lieux d'accueil et d'encadrement de la pratique amateur. C'est au sein de cette sous-direction qu'est également exercée la tutelle sur les grands centres de ressources artistiques (Centre national de la danse, Cité de la musique, Centre national du théâtre) dont une des missions est d'être au service des praticiens amateurs.

### Les axes de soutien aux pratiques amateurs :

>> une meilleure information et des conseils pour pratiquer >> des lieux adaptés pour répéter >> de bonnes conditions pour montrer son travail >> une documentation accessible >> des répertoires diversifiés >> la possibilité de travailler avec des artistes >> la possibilité de se former.

Tél: 01 40 15 89 26

# UNE POLITIQUE RÉAFFIRMÉE EN FAVEUR DES AMATEURS

Afin de mieux prendre en compte les enjeux artistiques et culturels comme les enjeux sociaux et économiques liés aux pratiques musicales en amateur, la DMDTS a mis en place un programme complet d'action en collaboration avec les collectivités territoriales. Ce programme va de l'inventaire au renforcement des réseaux en passant par la formation de l'encadrement.

## >> Dresser un état des lieux région par région au cours de l'année 2000 en concertation avec les associations (ARDIMs, ADDMs) pour :

- identifier les réalités sociales, économiques et culturelles inhérentes à ces pratiques
- dresser une « cartographie » des ressources actuellement offertes et repérer les besoins (notamment pour les cultures émergentes).

## >> Élaborer des plans régionaux de développement pour :

- permettre au ministère de disposer d'un cadre pluriannuel permettant de réunir les partenaires, et d'accompagner et organiser ces pratiques dans une logique de complémentarité territoriale
- offrir l'occasion de collaborations avec le ministère de la Jeunesse et des Sports et les collectivités concernées et favoriser des liens entre les différentes structures et réseaux (centres d'art polyphonique, établissements d'enseignement spécialisé, fédérations, centres de pratique amateur, pôles de musiques actuelles, centres de pratique instrumentale amateur/CEPIAs).

## >> Contractualiser les relations avec les fédérations nationales :

- organisées en unions départementales et régionales, elles jouent, avec des dizaines de milliers d'adhérents un rôle-clé dans la structuration du secteur.

La CMF, la CFBF, l'UFF, A Cœur Joie, en sont les plus emblématiques :

**La Confédération musicale de France** : 5800 écoles et sociétés musicales (orchestres d'harmonie, orchestres symphoniques, big-band, brass-band, batteries-fanfars, orchestre à plectre, orchestres d'accordéon, ensembles de musiques de chambre, chorales)...soit plus de 700 000 musiciens.

**La Confédération française des batteries et fanfares** : 200 sociétés adhérentes.  
**L'Union des fanfares de France** : 500 associations regroupées en 16 fédérations régionales.

**Le mouvement « A Cœur Joie »** : 500 groupes et 17 000 choristes adhérents.

- leurs missions de formation, d'animation du réseau, de renouvellement des répertoires, font l'objet de conventions d'objectifs pluriannuelles avec l'État.

## >> Qualifier et renforcer l'encadrement des amateurs :

- en ouvrant le CA (certificat d'aptitude) et le DE (diplôme d'état) à différentes disciplines musicales, en assurant avec les collectivités locales des formations pour les candidats, le ministère offre aux ensembles amateurs (orchestres d'harmonie, clowns, batteries-fanfars, ensembles de musiques traditionnelles, groupes de jazz ou de musiques actuelles) le soutien d'un encadrement de qualité, par des chefs et des musiciens à la compétence musicale et pédagogique validée et reconnue (1998 : création du premier DE pour les chefs

d'ensembles d'instruments à vent - une option orchestres d'harmonie, une option batteries fanfares - 500 candidats et 20 centres d'examen dès la première session)

- cette démarche s'élargit avec la prise en compte des musiques actuelles amplifiées pratiquées par une frange importante de la jeunesse ; deux examens sont mis en place ou en cours d'élaboration : le CA de coordinateur pour les musiques actuelles amplifiées (déjà engagé) et le DE correspondant (en place l'an prochain) ; cette avancée considérable doit notamment permettre la médiation entre les studios de répétition et les écoles de musiques

• d'autres DE ou CA sont étroitement liés à la pratique musicale des amateurs, concernant notamment la voix et le chant choral...

## >> Renforcer et ramifier les réseaux :

- récemment dotés d'un document cadre, les centres d'art polyphoniques, devenus des « missions-voix », voient leur rôle conforté pour la structuration de la pratique vocale et la coordination des acteurs concernés

• les centres de musiques et danses traditionnelles (CMDTs) veillent sur un patrimoine en évolution, riche tant de ses origines rurales que des apports de la culture urbaine, des musiques du monde et de celles issues de l'immigration. Liées aux célébrations de la vie, les musiques traditionnelles sont par excellence le terrain d'une pratique active, que les CMDT ont mission d'accompagner

- les pôles régionaux pour les musiques actuelles organisent la coordination des acteurs qui concourent au développement des pratiques amateurs : ADDMs, écoles de musiques, SMACs (scènes de musiques actuelles)... Ils font émerger les besoins en formateurs pour l'encadrement des pratiques des amateurs, leur proposent des formations adaptées ou les aiguillent vers les formations professionnelles existantes

• les centres régionaux de jazz : après ceux de Haute-Normandie et du Centre s'ouvre courant 2000 un nouveau centre en Bourgogne. L'une de leurs missions essentielles (avec la diffusion, l'observation, le soutien à la production, l'information et la formation) est le soutien et le développement de la pratique amateur, en partenariat avec les pôles de formation que sont les classes de jazz dans les écoles de musique contrôlées et associatives, et en liaison avec les ADDMs (associations départementales de développement de la musique) et les ARIAMs (associations régionales d'initiative et d'action musicales)

- les établissements d'enseignement artistique spécialisé (CNR, ENM, écoles agréées) doivent être des pôles musicaux ouverts sur la vie musicale de proximité ; ils ont plus que jamais vocation à accueillir les praticiens amateurs qu'ils forment ou ont formés.

## >> Renouveler la collaboration avec les collectivités territoriales :

cette collaboration reste essentielle. Les associations départementales et régionales, interlocuteurs privilégiés des activités musicales amateurs, carrefour du partenariat État/collectivités, jouent un rôle très important pour la définition d'objectifs communs.

# LA PRATIQUE MUSICALE AMATEUR EN QUELQUES CHIFFRES

**Près de 5 millions de Français font de la musique pendant leurs loisirs, c'est-à-dire en dehors de toute contrainte scolaire ou professionnelle.**

17 % chantent dans une chorale ou un ensemble vocal, 83 % jouent d'un instrument ou pratiquent ces deux activités.

Depuis la fin des années 1960, les activités musicales se sont très largement diffusées au sein de la population française, en liaison avec le développement des écoles de musique et des conservatoires et le « boom musical » qui a marqué les trente dernières années. Les adolescents (15-19 ans) sont aujourd'hui presque deux fois plus nombreux que pour les générations nées avant 1960 à avoir fait de la musique. Le développement récent du chant n'a, en revanche, pas concerné prioritairement les jeunes, mais plutôt les personnes ayant dépassé la quarantaine.

Faire de la musique est une activité plutôt féminine (surtout dans le chant et le piano), que

favorise un niveau de diplôme élevé. C'est une activité juvénile, du fait qu'elle s'est développée récemment, et parce que l'avancée en âge se traduit par de nombreux abandons.

L'adolescence et l'installation dans la vie adulte sont un cap important d'abandon d'une activité commencée enfant (plus de la moitié de ces praticiens abandonnent entre 15 et 24 ans). En revanche, quand ce cap est franchi, les abandons se font plus rares et la musique devient « l'activité de toute une vie ».

Les modalités de pratique sont très diverses. La majorité des musiciens amateurs en activité jouent seuls (56 %), 8 % le font dans un cours, tandis que 8 % appartiennent à une harmonie ou une fanfare, et 5 % à une formation ou un groupe musical. Enfin 27 % font partie d'une chorale ou d'un ensemble vocal, la moitié ayant parallèlement

**Source :** « enquête sur les activités artistiques des Français »  
Département des études et de la prospective  
Documentation Française 1996

## Les musiciens amateurs :

>> 5 millions de Français de 15 ans et plus  
>> dépense totale de près de 4 milliards de francs par an, soit près de la moitié de l'ensemble des dépenses en pratiques amateurs (10 milliards de francs). Cette dépense des ménages est engagée au titre des frais de formation, achats d'instruments, de partitions, de presse, etc. Toutefois, elle n'est le fait que d'une minorité de musiciens amateurs (42 % d'entre eux)

## L'activité économique liée à la pratique musicale amateur :

>> 60 000 emplois soit deux tiers des 100.000 emplois générés par l'ensemble des pratiques amateurs.

### >> Formation\*

CNR-ENMD	7 024 enseignants en musique (en 1998)
Autres écoles municipales de musique	18 000 enseignants (estimation)
associations et écoles privées	20 000 enseignants (estim.)
MJC et assimilés	600 enseignants salariés en musique (estim.)
cours particuliers	non estimé

(NB : un amateur sur trois déclare prendre des cours particuliers dans le cadre de l'apprentissage de la musique)

### >> Fabrication d'instruments de musique, lutherie, facture d'orgue

1000 entreprises  
1500 emplois

### >> Distribution et vente

1200 entreprises  
6000 emplois

### >> Maisons d'édition

env. 100 entreprises

### >> Presse spécialisée

700 à 1000 emplois

env. 10 titres

\*Estimation rendue délicate du fait des cumuls d'emplois au sein des différents réseaux.

(Source : Le poids économique des activités artistiques amateur - Département des études et de la prospective)

**Listes des acteurs et relais des pratiques musicales amateurs disponibles à la DMDTS/Mission de la communication :** Tél. 01 40 15 89 02/03

## Sur 100 amateurs en activité pour chaque discipline

	Ensemble	Chant	Piano	Guitare	Cordes, vents, bois	Autres instruments
<b>Conditions de la pratique :</b>						
- seul	59	5	79	81	49	67
- dans une chorale, un ensemble vocal	27	72	25	10	18	23
- dans une fanfare, une harmonie ou un groupe de musique traditionnelle	8	2	1	1	23	15
- dans un cours, quel qu'il soit	8	4	12	4	10	8
- dans un groupe, une formation musicale	5	e	1	9	15	3
<b>Lieu principal de la pratique :</b>						
- au domicile	57	5	78	77	43	64
- dans un local municipal ou associatif	34	70	19	18	42	30
<b>Dépenses financières</b>						
- achat de partitions	28	19	35	20	20	37
- cours ou formation	16	6	23	15	17	13
- achat d'instrument	8	1	5	21	4	13
<b>Participation à une représentation</b>	68	85	61	54	82	63

## Sur 100 musiciens amateurs en activité (10 % des Français de 15 ans et plus)

<b>Jouent d'un instrument</b>	<b>83 %</b>
dont	
Piano	28 %
Orgue	7 %
Synthétiseur	6 %
Guitare classique	9 %
Guitare d'accompagnement	4 %
Guitare électrique ou basse	4 %
Flûte à bec	6 %
Autres vents et bois	7 %
Violon	2 %
Autres instruments à cordes	1 %
Cuivre	2 %
Accordéon	2 %
Harmonica	1 %
Percussion, batterie	2 %
Divers (instrument)	2 %
<b>Ont fait du chant sans jouer d'instrument.</b>	<b>17 %</b>